



CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX DU JEUDI 10 MARS 2022

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Celle-ci ouvre la séance à 20h50, après une présentation sur les droits d'initiative des Conseillers généraux, par Mme Anne Marion-Freiss, préfète et Mme Joëlle Wernli, juriste à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

Elle demande une minute de silence en soutien aux Ukrainiens.

1. APPEL

Sur 38 membres, 33 sont présents, 5 sont excusés. Personne n'est absent ! Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme Nicole Cattano revient sur le préavis concernant les émoluments qui a été accepté lors de la dernière séance. Elle apporte les réponses aux deux questions, soit :

pour les déclarations d'arrivées, le fait de mentionner « par déclaration » laisse une certaine marge de liberté, à savoir, si c'est par personne ou par famille. Elle ajoute qu'après concertation avec la préposée aux contrôles des habitants, la déclaration est par famille.

Concernant les renseignements téléphoniques demandés par les associations, tels que décès, déménagements, etc... S'agissant de renseignements ne demandant pas de documents officiels, ils ne seront bien évidemment pas facturés.

M. Nicola Cassetta annonce que 3 banderoles ont été posées aux abords du terrain de jeux pour rappeler les règles à respecter pour le voisinage.

M. Frédéric Strittmatter, au sujet des travaux de la remise en état du chemin forestier, annonce que tout est prêt pour que les travaux débutent, mais il manque un document que nous attendons avec impatience d'un fonctionnaire du canton qui est relancé hebdomadairement. Les travaux débuteront dès réception de ce blanc-seing.

Pour mémoire, il annonce que la forêt vivra au son de voix de miseurs de bois et de ramasseurs volontaires des déchets, le samedi 26 mars de 9 à 15 heures, suivi d'un apéritif et du repas sous forme d'un BBQ qui débutera à 11h45. Un tout-ménage a été distribué, la Municipalité compte sur votre présence.

Pour le SDIS, des séances et idées phosphorent concernant une éventuelle caserne centrale regroupant les membres de notre SDIS. En effet, les deux casernes de Bussigny et de Crissier sont à leurs limites, mais les changements dus à l'arrivée du tram et des modifications de certains flux de circulation, nous obligent à nous poser les bonnes questions.

Pour l'ORPC après le Covid, voici la crise ukrainienne. Il tient particulièrement à nous rassurer, les capacités des abris de la PC, dit de pleine valeur, c'est-à-dire contrôlés selon un flux régulier, sont intactes. La PC actualise régulièrement leur efficacité. En cas, d'accroissement de la crise, les mesures préalables seront actualisées.

Il nous recommande le site <https://www.alert.swiss/fr/home.html> qui nous renseigne en temps réel de la situation.

L'État-major cantonal de conduite (EMCC) planche sur un communiqué à la population du canton concernant les capacités d'hébergement au sein des abris PC et de l'attitude à observer en cas de besoin. Ce sujet sera abordé, en priorité, mardi prochain 15 mars 2022 lors du rapport des commandants à Gollion, où il y est invité en tant que représentant des présidents des diverses ORPC afin de représenter le pouvoir politique.

Concernant la POL, la situation est sous contrôle, un audit a été mené à bien. Les conclusions sont discutées avant que d'éventuelles mesures soient prises. Le CODIR attend le retour de certains collaborateurs actuellement absents afin de préciser certains points.

M. Georges Cherix et M. Vincenzo Camuglia n'ont pas de communication.

3. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Néant.

4. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Elle nous informe que, suite à notre dernière séance, 3 membres sur 5 de la Commission ad'hoc qui a travaillé pour l'étude du préavis 7-2021 ont revu leurs heures de travail à la baisse et ont accepté uniquement le paiement des heures effectuées en présentiel. Au nom du bureau, elle les remercie vivement.

Concernant la réception électronique des documents relatifs aux séances du Conseil général, elle nous informe que le bureau est en train d'étudier un système de plateforme (Swisstransfer) sur laquelle les documents pour chaque séance pourraient être mis et être téléchargés. Après discussion avec M. Nutricato de l'Administration, il s'avère que les documents exploitables ne seront pas signés. Par contre, les documents signés (scannés) ne sont pas exploitables. Elle demande à l'assemblée, si les Conseillers/ères désirent les deux versions (signés et non signés) ou uniquement les non signés (exploitables). Les membres présents demandent à recevoir les deux versions. Par la suite, les documents signés (non exploitables) pourront être mis sur le site internet. Elle espère que tous les éléments seront réunis pour que cette nouvelle procédure puisse débuter pour la prochaine séance du Conseil général.

5. ORDRE DU JOUR

Mme Yolande Riche demande une modification, suite au postulat qu'elle a déposé. Elle aimera que son postulat passe au point 8 et que le préavis N° 4/2022 au point 9.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté par 37 voix pour et 1 abstention.

6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2022

M. André Favez intervient en disant que ce n'est pas directement lié à la rédaction du procès-verbal. Il avait affirmé que le terrain au bas des Cèdres, de la Rapille et de la Pâle était privé (page 4). Il lui a d'abord été répondu que ce n'était pas des chemins privés. Cela est dur à accepter, car c'est quand même sur du domaine privé. Il a cultivé assez longtemps ces parcelles pour savoir où les bornes étaient situées. Il n'est donc pas d'accord que cela soit écrit comme cela dans le procès-verbal.

La secrétaire, Mme Anita Cochard, intervient pour dire qu'elle a écrit ce qui a été dit.

M. Georges Cherix répond qu'il s'agit de la parcelle 419, qu'effectivement M. André Favez cultivait dans le passé. Actuellement, il s'agit d'une bande de 5 mètres de large sur 10 à 15 mètres de long et la Municipalité avait passé un accord avec les propriétaires de cette bande pour pouvoir exploiter un chemin d'environ 1,5 m. Il ne s'agit pas que de parcelles privées, cette parcelle appartient aux villas situées au-dessus, c'est une parcelle compensatoire. A la demande de M. Favez, M. Cherix confirme qu'il s'agit du domaine privé. Il ajoute que lors de la dernière séance, M. André Favez parlait du bas du chemin de la Pâle, il y a une bande qui est privée, et ce décrochement a été donné en accord avec les propriétaires et aurait dû être entretenue comme l'autre partie.

En résumé, M. André Favez demande qu'il soit dit que le bas des 3 chemins sont sur le domaine privé. Propos déjà confirmés plus haut par M. Georges Cherix.

M. Georges Cherix précise encore que dans le rapport, il est écrit : *La Municipalité a la possibilité d'acquérir un morceau...* mais il n'a jamais été dit que la Municipalité allait l'acquérir, seulement la possibilité de l'exploiter.

Mme la Présidente conclut qu'il sera précisé que les bas des 3 chemins sont privés.

Mme Susanne Perrudet demande quel est le pourcentage du taux de travail de Mme Simsek.
M Georges Cherix répond que son taux est de 70%.

M. Georges Cherix demande qu'il soit écrit le nom des personnes remerciées en page 1, soit M. Christian Baur et Mme Vivette Pilloud.

Puis en page 9, il demande aussi que la phrase suivante soit corrigée : « ...que toutes les personnes intéressées à acheter cette maison peuvent y assister, car cette vente n'est pas publique. » par : ne peuvent pas y assister ...

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté, par 29 voix pour et 4 abstentions.

7. ASSERMENTATIONS

Avec la démission de Mme Stéphanie Romon, le Conseil général de Villars-St-Croix compte 38 membres à ce jour.

8. POSTULATS/MOTIONS/INTERPELLATIONS

Mme la Présidente lit le postulat de Mme Yolande Riche (postulat en annexe au PV).

En rapport à la présentation d'avant la séance, Mme Yolande Riche demande qu'il soit biffé le passage : « et participer au choix. ».

M. Pierre David demande les motifs de ce postulat.

Mme Yolande Riche répond qu'elle a eu l'impression que les plans présentés étaient plus ou moins définitifs, et qu'il y aurait peu d'échange entre le Conseil général et la Municipalité. Elle avait envie de poser des questions, pas seulement pour savoir si les toilettes étaient situées à droite ou à gauche, mais des questions pour aller un peu plus loin dans ce projet qui va avoisiner au final les 2 Mio.

Mme Nicole Cattano intervient. Elle a envie de dire que la Municipalité a présenté un préavis sur un crédit d'étude et qu'elle a joint délibérément une esquisse, des plans, afin que les Conseillers puissent se faire une idée de ce que la Municipalité voulait plus ou moins faire. Elle rappelle que c'est une intention et que ce ne sont pas des plans définitifs. La Municipalité aurait pu ne rien joindre et seulement évoquer le souhait de faire des transformations à la Maison de Commune et à la Laiterie, pour y mettre l'administration, le bureau et la salle du Conseil général. Elle ajoute que par souci de transparence, la Municipalité a voulu aller un peu plus loin et présenter ces plans. Elle termine en disant que si les plans étaient définitifs, la Municipalité ne présenterait pas ce soir un préavis pour un crédit d'étude mais un préavis avec le financement pour la rénovation.

Mme Yolande Riche répond qu'il a été dit que cela devait aller vite. Elle rappelle que pour le dernier préavis, la mise à l'enquête était quasiment terminée lorsque les commissions se sont réunies. Aller vite, c'est une chose mais elle demande à la Municipalité d'avoir les propositions et les idées en tête suffisamment vite aussi. Elle ajoute que par rapport à la demande de crédit, ce postulat devrait arriver au moment de la présentation des plans.

M. Nicola Cassetta trouve ce postulat un peu déplacé.

Mme Yolande Riche est d'accord avec ces propos. Toutefois, elle pense que si le postulat est déposé lorsque la Municipalité présentera le préavis avec les plans définitifs, il sera répondu : trop tard.

Mme Nicole Cattano mentionne, quant aux remarques faites par les deux commissions, que la Municipalité a pris note des désirs, des idées. Elle ajoute que cela sera discuté avec l'architecte pour savoir ce qui est possible de mettre en œuvre.

M. Tahirou Komi trouve que ce postulat n'est pas mal placé. Il formalise les questions posées lors de la séance avec la commission ad hoc, auxquelles la Municipalité a répondu et a promis de penser. Il pense que Mme Riche, ne veut pas parler de cela pendant la période du crédit d'étude, mais lorsque le crédit sera accepté et que la Municipalité va vouloir passer à l'exécution des travaux. Il pense, également que les réponses aux questions posées vont être données, avant de passer à l'action.

M. Nicola Cassetta comprend que cette partie-là sera pour le moment où il y aura le préavis pour les travaux. Il rappelle que ce soir, le préavis est pour une demande de crédit d'étude et donc, il ne comprend pas ce postulat.

Mme Yolande Riche répond que c'est peut-être simplement pour permettre à la Municipalité de gagner du temps. Elle ajoute que lors de la présentation du prochain préavis, les plans seront terminés et si elle dépose son postulat à ce moment-là, elle pense faire perdre du temps.

Mme Marie-Ange Escasain est entièrement d'accord avec Mme Riche et rappelle que pour un préavis, elle a bien pris note ce soir, il ne peut être voté, accepté ou refusé, qu'un montant. En résumé, si la Municipalité propose pour le préavis de construction, CHF 1 Mio, peu importe ce qu'il contient, le Conseil devra accepter ou refuser ce CHF 1 Mio.

M. Pascal Muller avait demandé qu'une commission indépendante travaille avec la Municipalité, et la réponse reçue était que seule la Municipalité pouvait éventuellement décider si une commission était en mesure de suivre avec elle le projet dans sa réalisation. Il précise que l'idée est d'accompagner la Municipalité sur les choix importants, tel que surface constructible, et les nombreuses questions posées. Il ajoute que c'est dans l'esprit de travailler ensemble, pour élaborer un projet qui répond aux besoins de tous. Il complète en disant que lorsque le projet sera fini, le Conseil général n'aura plus de choix, seulement d'accepter ou de refuser le préavis, il pense que c'est peu créatif.

Mme Nicole Cattano n'a pas bien compris le rapport avec les deux commissions.

M. Pascal Muller répond que le Conseil général ne peut pas imposer une commission de travail, mais l'idée est de proposer un travail en commun. Un groupe de personnes qui suit le dossier avec la Municipalité car, il rappelle, que c'est un projet situé au milieu du village et qui concerne tout le monde. Il pense que cela serait dommage, s'il y a des personnes qui ont des attentes, de passer à côté, et qu'après les personnes aient un avis négatif.

Mme Nicole Cattano répond qu'il y a beaucoup de projets dans le village qui ont été mis sur pied, et qu'au fur et à mesure de l'avancement, ils ont été présentés au Conseil général. La Municipalité n'a pas dans l'idée de travailler dans son coin et de ne montrer les plans, qu'une fois terminés. Elle pense qu'il y aura des communications au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Mme Margarete Poget pense que toute la population du village devrait être informée de temps en temps sur le projet et que la Municipalité écoute les remarques éventuelles, et pas seulement celles des Conseillers.

Mme la Présidente répond qu'il serait bien que ces personnes intègrent le Conseil général.

Mme Margarete Poget est d'accord avec elle, mais elle pense que certains ne sont pas au courant pour ce projet.

Mme la Présidente répond que lorsqu'un projet est déposé, il y a une mise à l'enquête.

M. Eric Jan demande si le postulat empêche la Municipalité de travailler et s'il est pris pour une marque de défiance.

M. Vincenzo Camuglia n'a pas compris à quel moment du projet le Conseil général veut être informé.

Mme Yolande Riche répond qu'elle a écrit, lors d'un prochain Conseil général.

M. Eric Jan demande des réponses à ses deux questions.

M. Nicola Cassetta répond que ce postulat n'empêche pas la Municipalité d'avancer dans ce projet. Quant à la marque de défiance, il répond : un petit peu quand même car il sent une confiance rompue.

Mme Nicole Cattano ajoute que si le postulat est accepté, la Municipalité va devoir faire une réponse à ce postulat et la réponse devra être votée lors de la séance du Conseil général.

Mme la Présidente lit la définition d'un postulat : *il est une invitation à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité, si ce n'est l'obligation d'analyser une situation et de rédiger un rapport. Le postulat peut porter sur une compétence du conseil général ou de la municipalité.*

M. Pascal Muller précise que lorsqu'il évoquait plus haut une commission, c'est en fait d'un groupe de travail dont il voulait parler.

Mme la Présidente clos la discussion.

Le postulat est déclaré recevable par 20 voix pour, 6 voix contre et 6 abstentions.

L'entrée en matière du postulat est acceptée par 21 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions.

9. PRAVIS MUNICIPAL NO 4/2022 RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 149'080.00 POUR L'ETUDE, JUSQU'AUX PLANS D'EXECUTION, DE LA RENOVATION ET DU CHANGEMENT D'AFFECTATION DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA MAISON DE COMMUNE ET DE L'ANCIENNE LAITERIE

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité.

M. Vincenzo Camuglia fait une présentation du projet au projecteur. Selon le plan de recensement architectural du Canton de Vaud, le bâtiment se trouve en classe 3, donc un objet d'intérêt total, construit en 1868 et la Laiterie se trouve en classe 4, donc qui doit être bien intégré et l'année de construction est 1817. Il montre divers plans dont celui de l'alignement de la zone de construction et celui du projet d'étude de faisabilité qui est joint au préavis.

Mme Monique Romon rappelle qu'au nom de la commission de gestion et des finances, elle avait demandé que des plans en format lisible soient remis à tous les Conseillers. Elle constate que ceux reçus avec le préavis sont illisibles. Elle trouve cela dommage que les Conseillers aient reçus ceux-là car elle estime qu'ils ont aussi le droit de consulter des plans lisibles avant la séance.

M. Vincenzo Camuglia répond que cela n'a pas été fait car il y avait la présentation prévue.

M. André Favez précise que les plans reçus par internet ne sont pas lisibles.

M. Nicola Cassetta précise à nouveau qu'il s'agit d'un plan de faisabilité.

Mme Yvette Jenny demande si l'Etat finance une partie des travaux étant donné qu'il s'agit de bâtiments classés.

M. Vincenzo Camuglia répond par la négative.

M. André Favez demande, au sujet de l'agrandissement, qu'est-ce qu'il advient de la distance aux limites.

M. Vincenzo Camuglia répond que 3 côtés demeurent avec les distances actuelles. Il précise que l'agrandissement est dans la zone de la limite de construction. Il précise encore que toute la zone est d'utilité publique.

M. André Favez demande quant à la hauteur de la sablière (point bas du toit).

M. Vincenzo Camuglia répond qu'il n'est pas sûr mais qu'il devrait y avoir 20 à 30 centimètres... Il précise que pour pouvoir réaliser ce projet, il n'y a pas d'autre choix possible. Il montre au rétroprojecteur le plan de l'ouverture du toit afin de pouvoir profiter de tout l'espace.

Mme Yolande Riche ajoute que les propos de M. Favez veulent dire que c'est des dérogations au règlement communal et au règlement « Le village ». Elle pense qu'il y a de nombreuses dérogations, 4 ou 5. Elle demande à la Municipalité, quelle sera sa réponse lorsqu'un citoyen demandera le même nombre de dérogations pour transformer son bâtiment.

M. Vincenzo Camuglia répond que sans cela, il n'est pas possible de faire une salle du Conseil général. Il précise que la Municipalité s'est basée sur l'article 10 pour la Maison de Commune. Pour la Laiterie, elle s'est basée sur le règlement pour les bâtiments d'utilité publique.

Mme Yolande Riche précise que la Municipalité a plusieurs dérogations qu'elle veut bien comprendre mais elle demande ce que la Municipalité va répondre le jour où un privé vient demander les mêmes dérogations.

Mme Nicole Cattano demande à Mme Riche quelles sont les dérogations sur ce projet.

Mme Yolande Riche répond remonter le toit sur le bâtiment, elle ajoute qu'il est en brun foncé sur le plan communal, comme sa maison (PPA village).

M. Vincenzo Camuglia répond que le bâtiment de la Laiterie, n'est pas conservé. Il précise que selon le règlement, il est possible de le démolir et de l'agrandir.

Mme Monique Romon dit que la ferme à côté de l'école, était aussi en brun foncé, mais elle a été démolie et reconstruite dans des différents volumes, peut-être que des dérogations ont été données dont elle n'a pas eu connaissance.

M. Vincenzo Camuglia demande la lecture des rapports.

M. André Mini donne lecture du rapport de la commission ad hoc chargée de l'étude du préavis 4/2022. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Igor Kortchnoï donne lecture du rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis 4/2022. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Vincenzo Camuglia répond aux questions de la commission de gestion et des finances : La Municipalité a prévu, dès l'avancement du projet, que les voisins directs soient contactés. Il ne lui apparaît pas opportun de le faire maintenant, n'ayant aucun projet concret à présenter.

Au sujet du bureau d'architectes Gomes, étant donné que ce bureau avait déjà reçu le mandat pour refaire la Maison de Commune, avec un devis de CHF 325'000.00 pour le dossier ECA, il n'a pas réfléchi plus loin. Il ajoute qu'il va discuter prochainement avec l'architecte et pense pouvoir obtenir un rabais supplémentaire. Il en informera les conseillers lors d'une prochaine séance.

Pour la commission ad hoc :

La Municipalité a déjà répondu qu'elle tiendrait compte des remarques émises.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Yvette Jenny demande ce qu'il advient du four à pain, elle ne l'a pas vu sur le plan.

M. Vincenzo Camuglia le montre sur le plan. Il ajoute qu'on ne verra que la façade avant du four et qu'il sera utilisable.

M. Nicola Cassetta affirme également qu'il sera utilisable.

Mme Yolande Riche a plusieurs propositions à faire. Il y a plusieurs années, lorsque la Laiterie avait été donnée à la commune, un groupe de mamans, conduit par Mme Arduini, avait demandé la création qu'un jardin d'enfants dans le bâtiment de la Laiterie. Aujourd'hui, au vu du nombre important de poussettes qui se promènent, elle demande, si c'est possible, selon le volume, la légalité, de créer une halte-garderie à cet endroit-là, en fonction des exigences actuelles et du coût. Dans le même ordre, dans le journal 24h du 10 février, un article mentionnait une pétition « pas d'APEMS en sous-sol ». Elle sait que la Municipalité compte faire un réfectoire, si c'est dans la salle des sociétés, c'est en sous-sol. Elle demande si le rez-de-chaussée de l'ancienne Laiterie serait l'endroit approprié où il est possible d'accéder facilement, pour des personnes à mobilité réduite, alors qu'en sous-sol, après avoir pris l'ascenseur, il faut traverser un labyrinthe de couloirs.

Au sujet de la machinerie de l'horloge, elle n'a pas compris si elle serait toujours fonctionnelle ou pas.

M. Vincenzo Camuglia répond par l'affirmative. La Municipalité a l'idée de la redescendre et de rendre le mécanisme visible.

Mme Riche a une autre idée en la laissant à la même place. Il a été évoqué un sol en verre à l'étage, peut-être d'ouvrir et d'essayer de mettre un jeu de miroirs afin de la mettre en valeur. Dans ses souvenirs, il devrait être possible de poser des miroirs sur les faces Est et Nord en fonction de la verticalité. Elle pense que c'est peut-être une idée à creuser.

Au sujet de l'ancienne Laiterie qui va être démolie, il serait peut-être judicieux d'étudier une excavation, peut-être en partie, afin d'y placer un local technique, un local concierge.

M. Vincenzo Camuglia pense qu'il est possible d'excaver mais il ajoute qu'il a constaté, lors de la rénovation de la maison d'à côté, qu'à partir d'1,5 m. il y a de l'eau donc cela demande un travail conséquent sur le plan financier.

Mme Riche n'attend pas de réponse ce soir mais donne des idées à creuser.

M. Camuglia ajoute qu'à cet endroit il n'est pas possible de faire un trou trop loin, c'est pourquoi cette option n'a pas été envisagée. Mme Riche ajoute qu'avec la géothermie envisagée, 10 m² lui paraissent un peu juste.

M. Camuglia répond que ce sont les dimensions données par l'ingénieur en chauffage.

Au sujet de la séparation du scolaire et de l'administratif, Mme Riche constate que les surfaces dévolues à l'administration vont tripler voire quadrupler. Elle demande s'il est possible d'y avoir un local d'archives, vu que le local actuel pose quelques problèmes.

M. Camuglia répond que le local d'archives reste à l'emplacement actuel. Au sujet de l'augmentation des surfaces, il ajoute qu'actuellement, il y a environ 70 m².

M. Tahirou Komi dit que lors de la séance avec la commission ad hoc, il y a eu beaucoup de questions, et pareil lors de la séance avec la commission de gestion et des finances. La Municipalité a promis de donner des réponses. Il est sûr qu'à chaque nouvelle commission, chaque groupe de personnes donnera de nouvelles propositions. Il rappelle qu'aujourd'hui nous devons voter sur le montant à allouer pour l'étude. Il suppose que, lors de l'étape des plans d'exécution, la Municipalité va regrouper le groupe de personnes afin de discuter de toutes ces propositions.

M. André Mini intervient. Selon lui, nous n'avons rien écouté de ce qui a été dit avant la séance par la Préfète. Il rappelle aussi que nous sommes ici pour voter le crédit et non pour discuter de quoi et comment.

Mme Susanne Perrudet intervient et rappelle que nous avons accepté le postulat de Mme Riche afin de pouvoir entendre toutes ces réflexions. Elle demande si une halte-garderie est compatible avec l'APEMS.

Mme Nicole Cattano répond qu'une halte-garderie et une garderie c'est pareil, c'est du domaine privé. Il n'est pas possible de le faire dans les mêmes locaux. Elle rappelle que nous faisons partie du réseau BussiVillaJe, c'est-à-dire, des crèches pour les enfants de 2 ou 4 mois jusqu'à l'âge de l'entrée à l'école, l'UAPE pour les élèves de 1ère et 2ème année primaire, puis, l'APEMS pour les élèves de la 3^{ème} à la 8^{ème} année scolaire. Elle explique qu'une halte-garderie est un système totalement privé et que c'est une éducatrice qui décide d'ouvrir, à son compte, ces structures. Aujourd'hui, elles n'ont pas beaucoup d'intérêt pour les personnes qui travaillent car les moments d'accueil sont courts. Elles relèvent plus de la sociabilisation de l'enfant plutôt que d'un moyen de garde. Elle ajoute, qu'aujourd'hui, les parents cherchent des moyens de garde. Elle constate que le réseau BussiVillaJe s'est énormément agrandi, et annonce qu'une nouvelle structure va s'ouvrir près du Novotel et que malgré tout, il reste une liste d'attente.

Mme Susanne Perrudet rappelle le but de sa question, à savoir, s'il est possible d'utiliser les locaux, par exemple de 9h à 11h et de 13h à 15h pendant que les écoliers sont absents, dans le but d'optimiser le local.

Mme Cattano répond que cela ne serait pas possible tous les matins, car dans les UAPE, les enfants ne vont pas à l'école le mercredi matin. Elle ajoute qu'il demeure la question des normes.

Mme Monique Romon demande que le plan avec les limites de construction soit affiché. Elle constate que sur le plan reçu, il est bien visible, entre les deux bâtiments, un traitillé rouge à équidistance entre le mur et la route et qu'il y a une ligne de construction à cet endroit. Elle ajoute qu'en commission, la question a été posée afin de savoir si la ligne de construction était entre le mur et la ligne centrale ou entre la ligne centrale et la route. Finalement, la limite est entre le mur et la ligne centrale. Elle pense se souvenir que quand la Municipalité de l'époque avait décidé de ses limites de construction, son argument principal était que le jour où il serait entrepris quelque chose avec ces deux bâtiments, elle aimerait pouvoir les relier afin qu'il y ait une fluidité entre les deux entités. Elle pense à la secrétaire du Conseil général qui va faire ses photocopies au secrétariat municipal. Au vu du nombre de copies, il ne va pas lui être acheté une photocopieuse et elle va devoir circuler entre la Maison de commune et la Laiterie. Elle trouve dommage que cet espace ne soit pas utilisé alors qu'il est constructible pour faire un passage fermé pour permettre cette fluidifiée entre les deux bâtiments. Elle ajoute qu'avec le prix du m² constructible actuel qui flambe, elle trouve dommage de ne pas utiliser ces m² pour construire.

M. Georges Cherix répond qu'il y a entre les deux bâtiments une bande d'environ 2 m. où il serait possible de faire un passage, à l'emplacement actuel des containers.

M. Vincenzo Camuglia répond que pour le moment l'étude n'a pas été approfondie pour cet endroit-là.

Mme Marie-Ange Escasin désire répondre aux propos évoqués par M. André Mini plus haut. Elle croit que nous avons tout à fait compris les propos de Mme la Préfète. Elle rappelle que Mme Riche a déposé un postulat, que la majorité a accepté et qu'il est préférable d'émettre des idées aujourd'hui, en l'état actuel des plans, plutôt que lorsqu'il sera trop tard.

M. André Mini répond que ce n'est pas au Conseil général de répondre aux questions d'un postulat, c'est à la Municipalité d'y répondre.

Mme Nadia Barbey à une question quant au timing. Aujourd'hui, il est demandé un montant au Conseil général pour réfléchir au projet, mais dans un des rapports il est fait mention, qu'il est sensé commencer les travaux en février 2023, dans moins d'une année. Elle demande si à cette date, c'est l'obtention du permis ou le 1^{er} coup de pioche. Elle rappelle qu'il reste moins d'une année, si la Municipalité est restée

au stade du projet et que la réflexion n'est pas allée beaucoup plus loin, elle s'inquiète du timing. Elle demande si finalement, il s'agit du permis de construire ou du 1^{er} coup de pioche.

M. Vincenzo Camuglia pense qu'il s'agit du permis de construire.

M. Georges Cherix pense qu'il s'agit du début des travaux.

M. Christian Baur demande que nous soyons plus positifs, ce qui lui a été appris lors de son service militaire. Il salue la mise en valeur du mécanisme de l'horloge et de la présentation du pressoir. Au sujet du four à pain, il pense que c'est une bonne idée. Par contre, il relève le point négatif au sujet des plans reçus. Si les membres du Conseil général avaient reçu les plans en format A3, ils auraient su de quoi il en retournait ce soir. Il évoque que les 8 documents mentionnés n'ont pas été joints au préavis. Il demande s'il avait été possible d'introduire les travaux de l'étage (salle du Conseil général et locaux actuels de l'Administration), ne faisant qu'un seul paquet financier, plutôt que revenir après pour demander un autre financement pour refaire cette partie. Il est absolument opposé au fait qu'un seul architecte soit consulté et que l'argument émis, la connaissance de nos règlements, n'en n'est pas un. Il ajoute qu'il en est de même pour la construction du bâtiment de l'ancienne Laiterie. Il pense qu'il serait bien d'avoir plusieurs propositions. Il pense, également, que lorsque les plans de construction et réalisation seront présentés, il sera trop tard pour dire que ce n'est pas beau. Il rappelle qu'il y a déjà dans notre commune, le bâtiment de services dont tout le monde se plaint. Il ne faudrait peut-être pas réaliser à nouveau ce genre de verrue. Il demande s'il est utile d'avoir un bureau pour le Syndic dans une commune de moins de mille habitants. Il conclut par l'entrée du bâtiment, côté EST, côté route et pense qu'au niveau sécurité ce n'est pas bien venu. Il mentionne que quand les 60 personnes sortiront de la séance du Conseil général, elles se retrouveront au milieu de la route.

M. Tahirou Komi intervient fâché. Il s'adresse à M. Baur au sujet des 8 documents manquants mentionnés. Au sujet du rapport de la commission ad hoc, il lui rappelle qu'il lui a expliqué pourquoi ces documents n'étaient pas joints. Il a été demandé à la Municipalité de les donner avec les plans d'exécution.

Une discussion peu cordiale à lieu entre ces deux personnes quant à ces 8 documents, à laquelle Mme la Présidente met fin.

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôture la discussion.

Le préavis No 4/2022 est accepté, tel que présenté par 27 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

10. DIVERS

Mme Vréni Boss annonce qu'elle apprécie la prévision du ramassage des déchets. La deuxième chose, pour faire suite à la présentation de Mme La Préfète, il s'agira d'un simple voeu, par rapport à la question des toilettes publiques. Selon elle, au vu de la fréquentation de la place de jeux et du terrain de sports, il lui paraît utile d'en construire, soit en création indépendante soit en les intégrant dans le projet que nous venons de voter.

Mme Yolande Riche demande des explications relatives à la fiche à remplir pour les compteurs d'eau. Elle en demande la raison, du moment que des compteurs nouvelles générations, qui se relèvent à distance, ont été installés.

M. Nicola Cassetta répond que cela permet à la Municipalité de contrôler que les données collectées soient correctes. Il ajoute qu'il y a eu quelques erreurs dans l'attribution des compteurs, la Municipalité souhaite savoir si, maintenant, tout est en ordre.

Mme Yolande Riche ajoute que c'est une bonne idée de demander une photo du compteur avec le numéro et de l'envoyer par courriel.

M. Pascal Muller demande des nouvelles concernant la ressourcerie de la déchetterie. En discutant avec le gardien, il a été informé que cela n'était pas du tout prévu. Il demande si la Municipalité a des informations complémentaires.

M. Nicola Cassetta répond que la votation des capitaux de la tente a eu lieu hier et que la tente devrait être montée d'ici 3 semaines. Il ajoute qu'il sera possible de rendre et déposer des objets uniquement à cet endroit.

M. Pascal Muller ajoute, qu'aux dires du gardien, cette expérience a déjà eu lieu en 2015 mais des personnes venaient avec des camionnettes et prenaient tous les objets, les triaient en dehors et laissaient sur place ce qui ne les intéressait pas.

M. Nicola Cassetta répond que ce sera cadré avec une phase test et ajoute que selon le voeu de la commune de Bussigny, il n'y aura par d'appareils électriques et de jouets et le matériel sera entreposé deux semaines, ensuite il sera considéré comme déchet.

Mme Marie-Ange Escasain demande si la Municipalité a une idée pour le nouvel emplacement de l'ECOPoint.

M. Nicola Cassetta répond qu'il y a une discussion avec les transporteurs, mais que pour le moment rien n'a été défini.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôt la séance à 22h30.

L'assemblée applaudit.

La Présidente

Marielle Bartolucci

La Secrétaire

Anita Cochard